



Cerema

Direction technique Territoires et ville

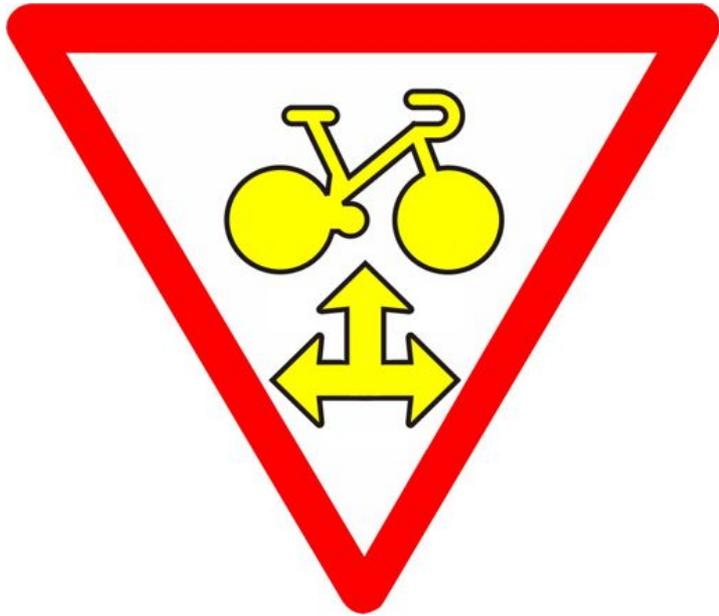
Améliorer la circulation des cyclistes et des piétons

Zoom sur 4 évolutions réglementaires de 2015

Thomas Jouannot CEREMA/Territoires et Ville

Paris, 16 mars 2016

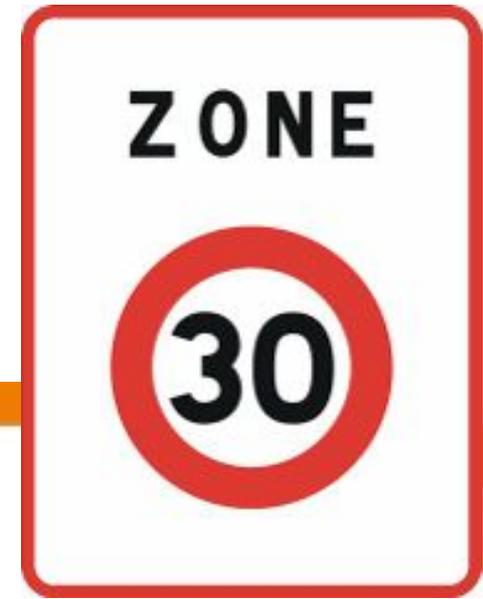
Cédez-le-passage cycliste au feu rouge



Trajectoires matérialisées pour les cycles



Ville à 30: sécurisation juridique



Sanction pour arrêt/stationnement sur trottoirs et aménagements cyclables



Cédez-le-passage cycliste au feu
rouge : nouvelles directions, nouveaux
supports

A quoi servent les feux de circulation ?

POLICE NOTICE.

STREET CROSSING SIGNALS. BRIDGE STREET, NEW PALACE YARD.

CAUTION.



STOP.

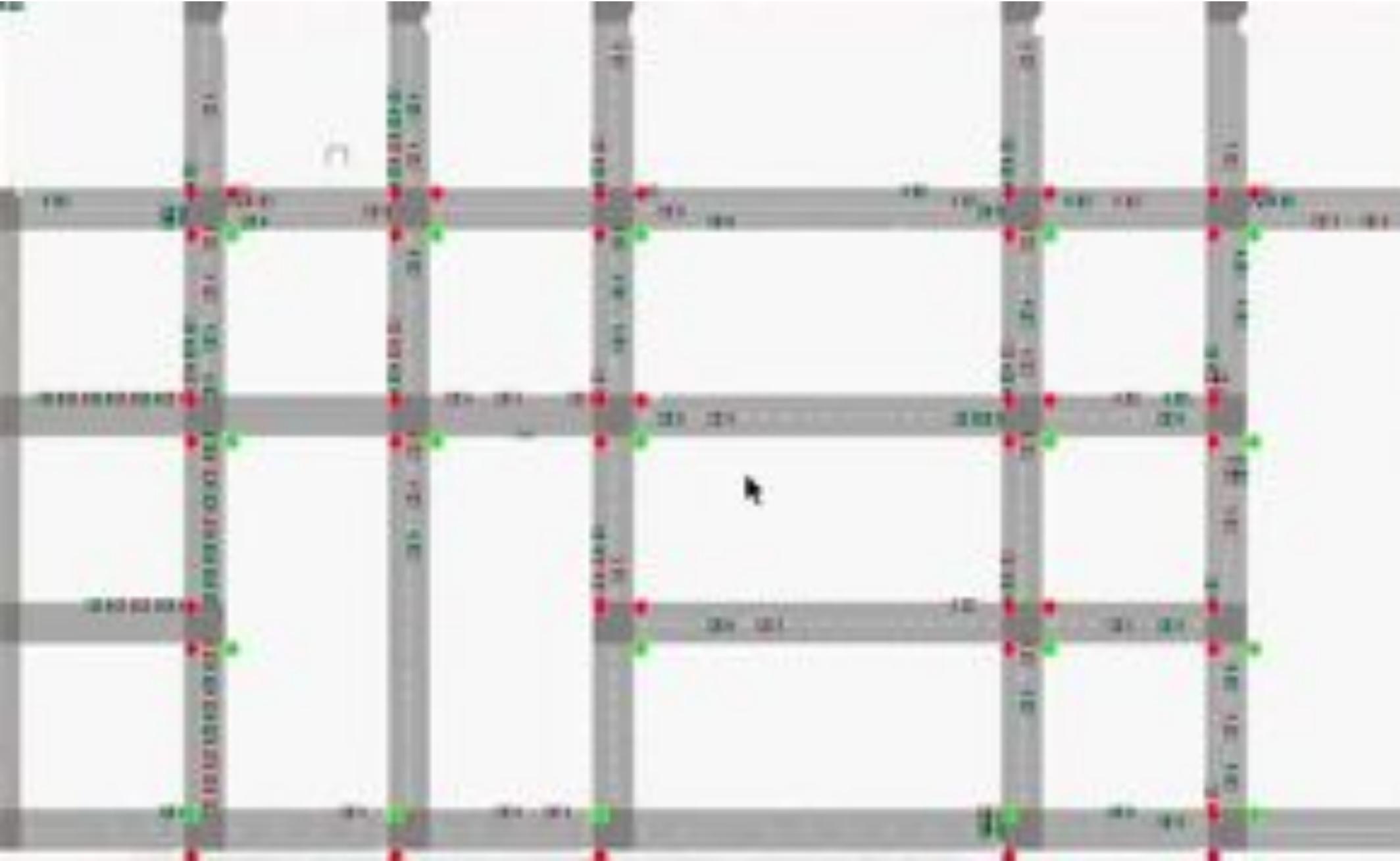


By the Signal "CAUTION," all persons in charge of Vehicles and Horses are warned to pass over the Crossing with care, and due regard to the safety of Foot Passengers.

The Signal "STOP," will only be displayed when it is necessary that Vehicles and Horses shall be actually stopped on each side of the Crossing, to allow the passage of Persons on Foot; notice being thus given to all persons in charge of Vehicles and Horses to stop clear of the Crossing.

RICHARD MAYNE,

Commissioner of Police of the Metropolis.



Un problème de vocabulaire ?

«Courant : ensemble de *mouvements* directionnels de même origine et admis au cours d'une même ***phase*** de circulation»

Un problème de vocabulaire ?

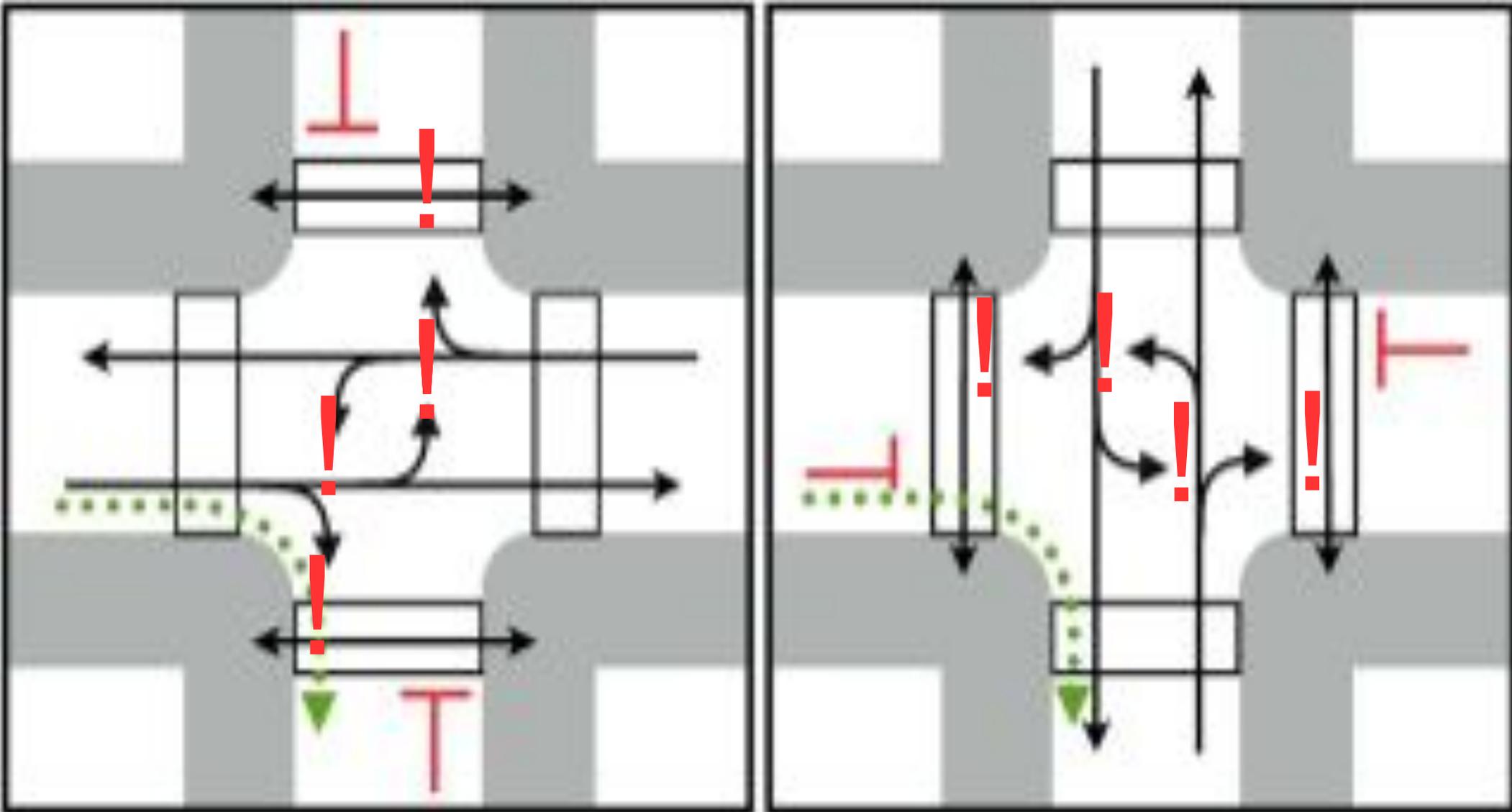
«Phase : période durant laquelle plusieurs ***courants*** sont admis dans le carrefour»

Un problème de vocabulaire ?

« Cycle : enchaînement de différentes *phases* »

Un problème de vocabulaire ?

« **Conflit** : croisement de deux mouvements, de véhicules ou de piétons »



Un carrefour à feux à deux phases génère beaucoup de « conflits »

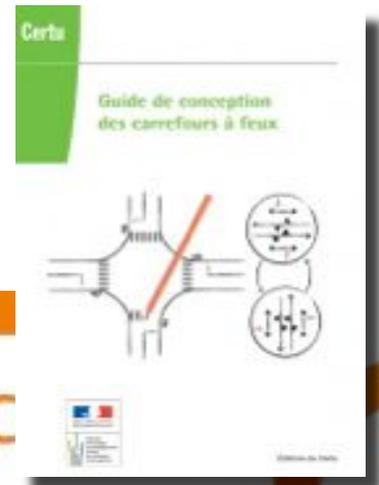
Un problème de vocabulaire ?

Supprimer les conflits = supprimer les dangers ?

Un problème de vocabulaire ?

Supprimer les « conflits » = supprimer les dangers ?

Non, tout particulièrement lorsqu'on s'intéresse à la sécurité des modes actifs



Pourquoi une mesure spécifique pour les cyclistes ?

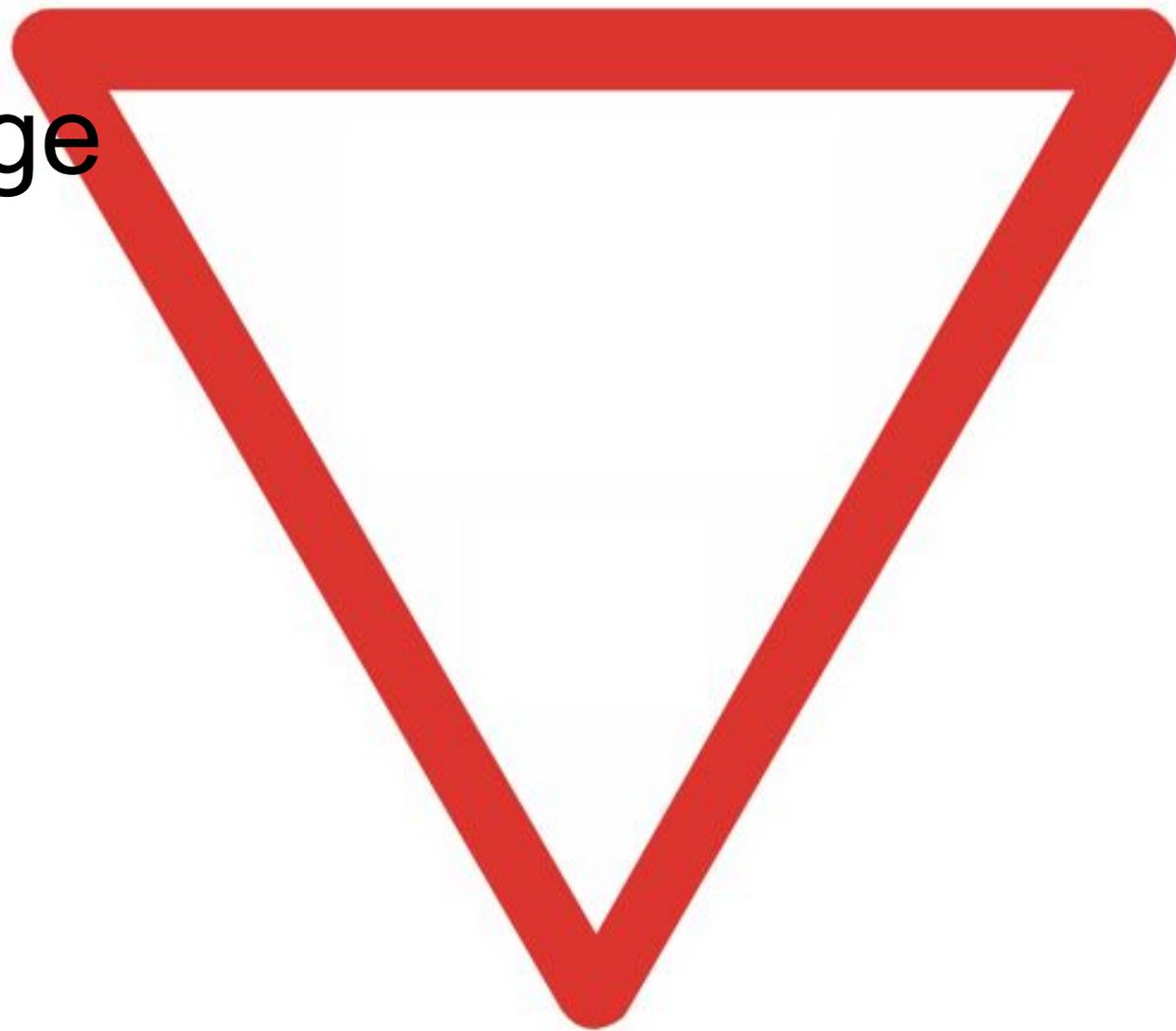


Quel fonctionnement ?



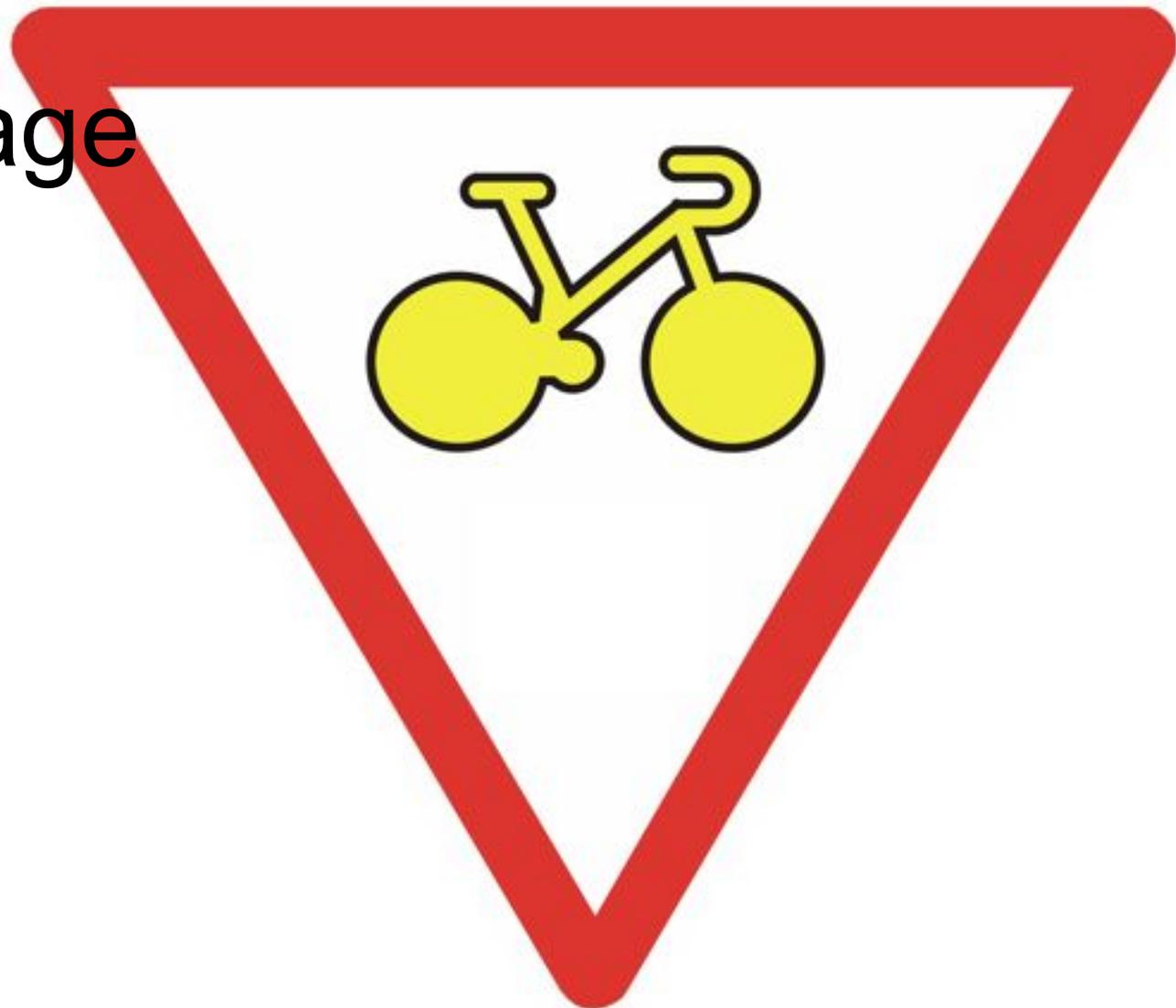
Cédez-le-passage cycliste au feu rouge : comment l'expliquer ?

Cédez-le-passage



Cédez-le-passage

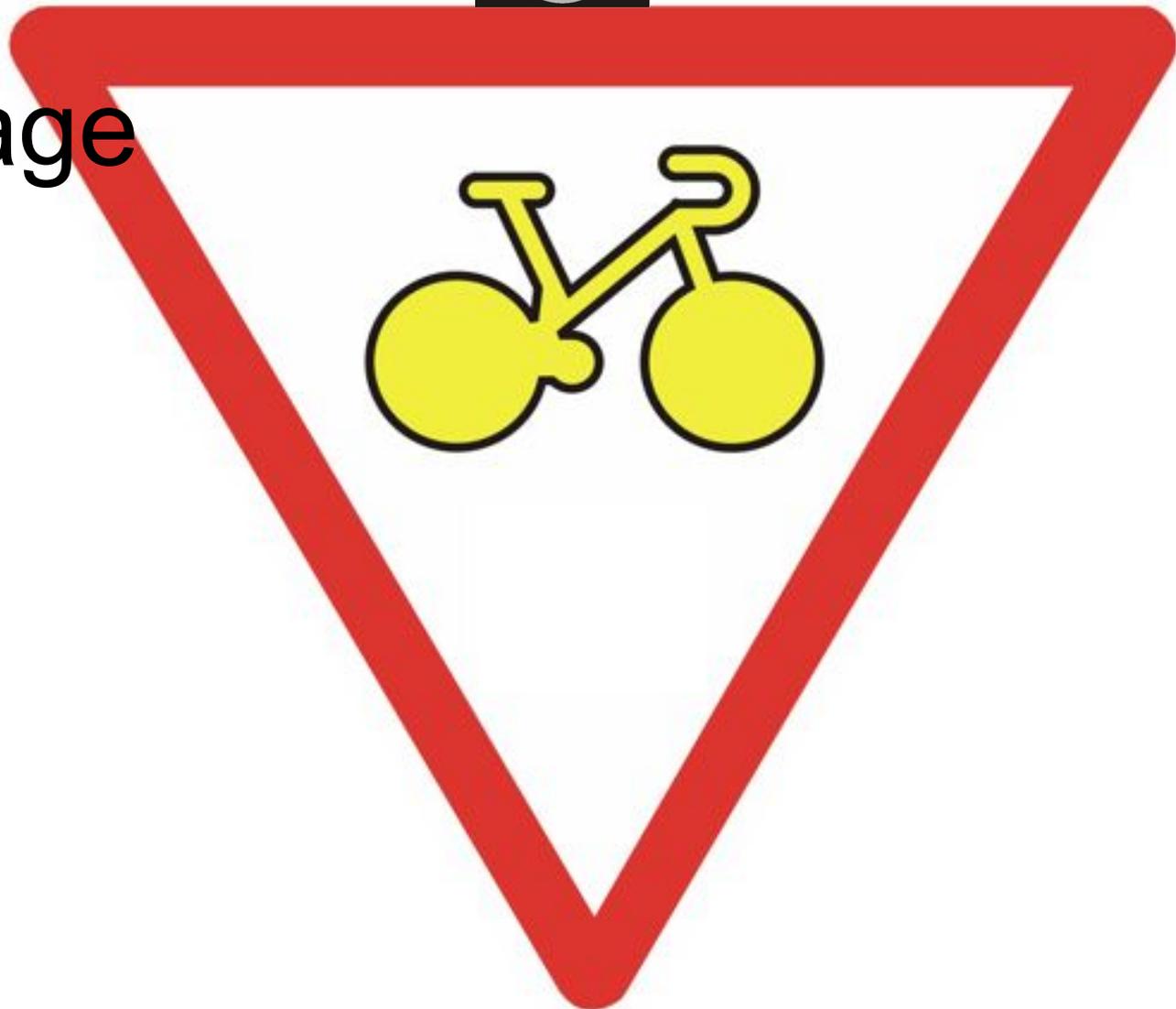
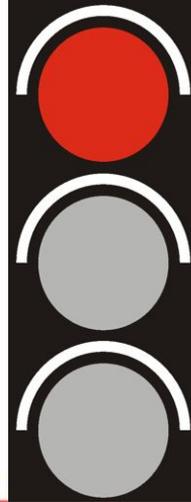
Cycliste



Cédez-le-passage

Cycliste





Cédez-le-passage

Cycliste

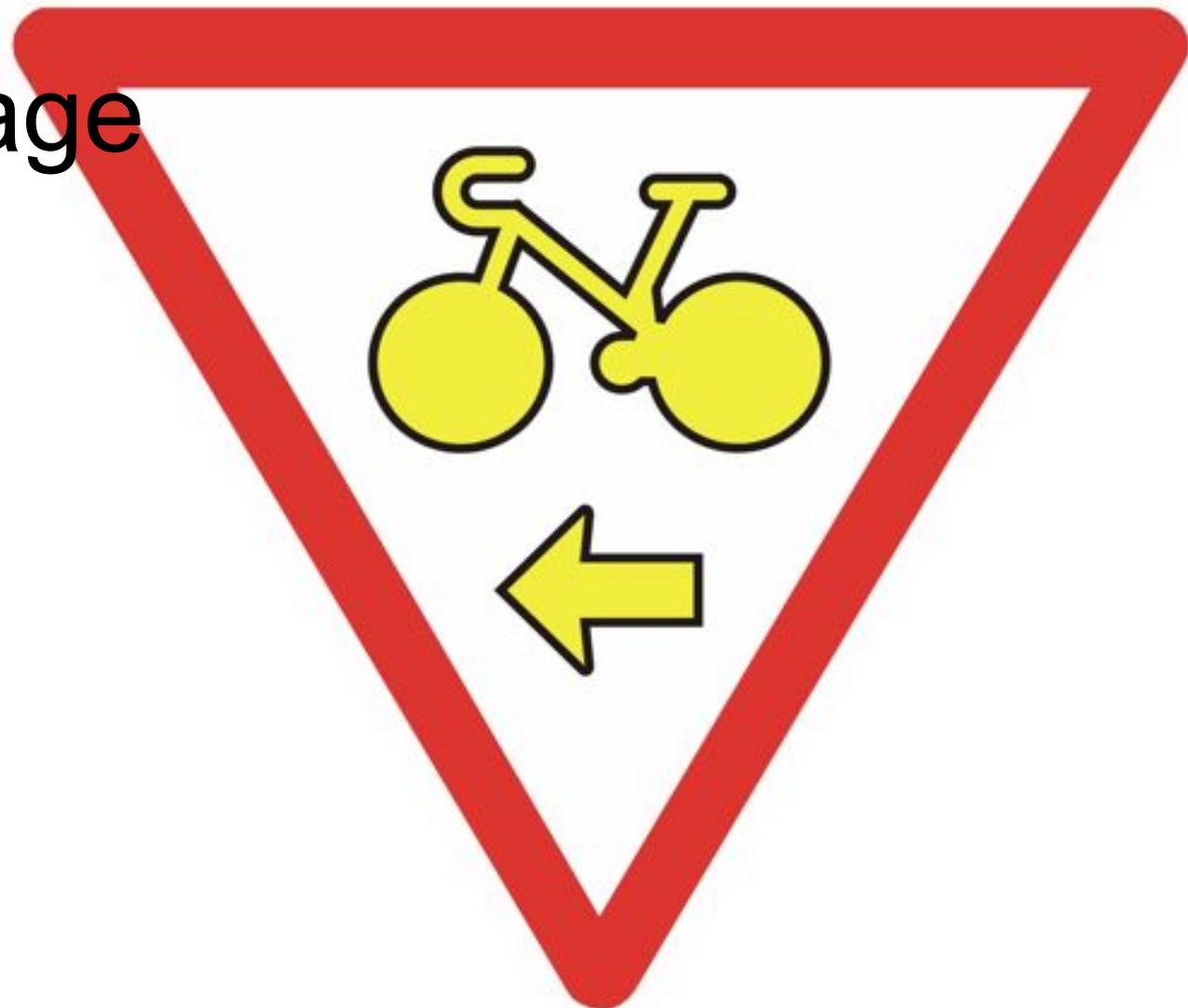
Au feu rouge

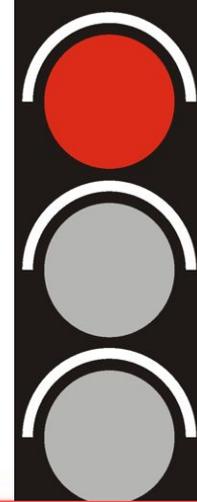


Cédez-le-passage

Cycliste

Au feu rouge

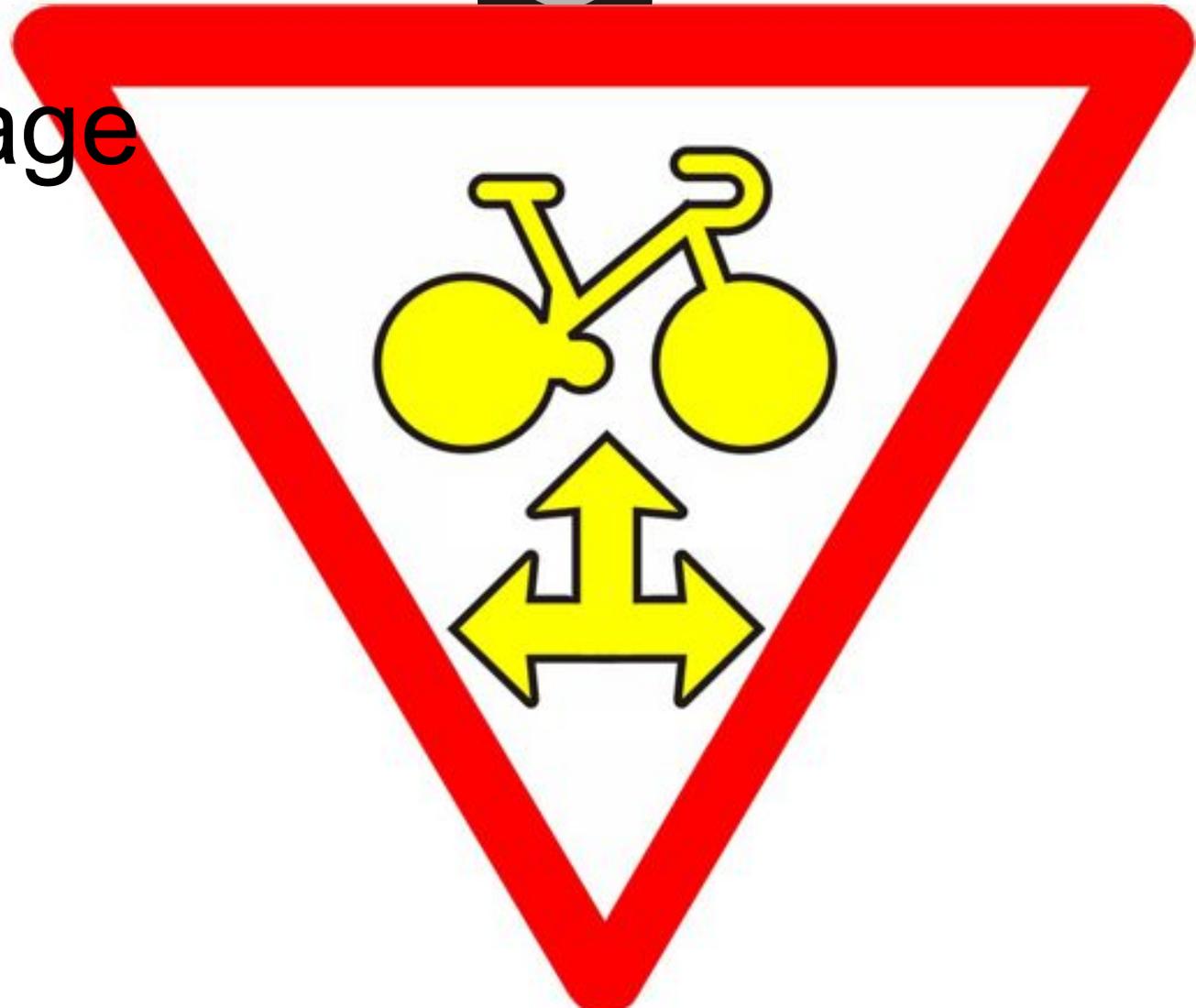




Cédez-le-passage

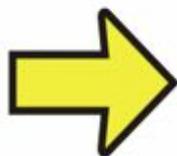
Cycliste

Au feu rouge



Cédez-le-passage cycliste aux feux

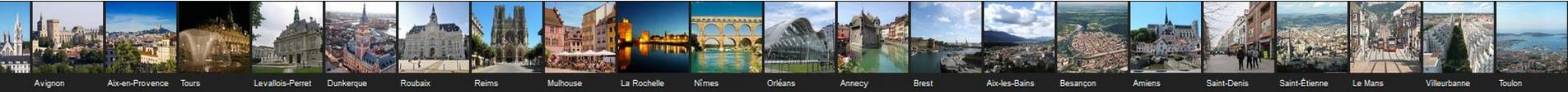
- **2012 : tourne-à-droite et tout droit en carrefour en T**



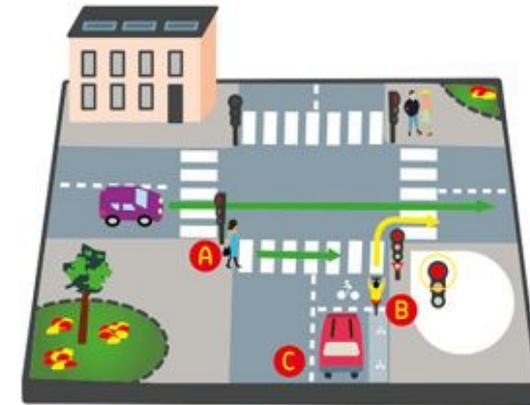
Déploiement du dispositif



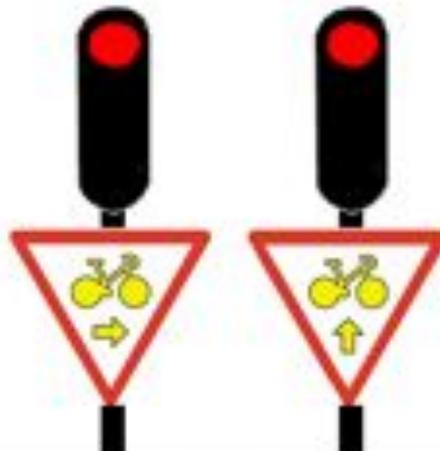
Plus de 100 villes



2 500 intersections



8 000 Panonceaux



Communication

EVAD La ville à vélo

Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise
L'ASSOCIATION DES CYCLISTES URBAINS DU GRAND DIJON - Membre de la FUB

EVAD ? Contact Adhérer Adhérer EN LIGNE Galette Facebook Twitter LG Bullette +++

Sommaire +

- Contacts et adhésion
- Actualités
- Fiches observations 2016
- Le vélo et l'ENTREPRISE
- Les balades urbaines
- EVAD et les institutions
- Le courrier des lecteurs
- Le coin de l'adhérent
- Vélo-école
- Le vélo en pratique
- Alertes "vélo volé" !
- Dossiers
 - Aménagements de voirie
 - Du code de la route au code de la rue
 - L'alter-mobilité
 - Accidentologie
 - Ecomobilité scolaire
 - Quelques liens utiles
 - Les bons plans d'EVAD

Liens

à vélo, une DIFFICULTÉ ?
un SOUMAS ? DITES-LE à EVAD!

BICYCODE®
Le langage des vélos

Accueil > Dossiers > Du code de la route au code de la rue > Le « cédez le passage cycliste » en 10 questions

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur cette nouvelle signalisation

Le « cédez le passage cycliste » en 10 questions

et bien sûr... 10 réponses !

vendredi 7 juin 2013

Depuis le 1er juin 2013, les dijonnais peuvent apercevoir de bizarres petits panneaux posés sur certains feux. Certains s'interrogent...



BORDEAUX Quartiers Plans

Allez au contenu | Accessibilité

Bordeaux et vous Pratique Découvrir et sortir Entreprendre Bordeaux p

Selectionner une langue

Pratique

- La Mairie
- Le CCAS
- Démarches et formalités
- Vie associative
- Aide et entraide
- Santé
- Propreté
- Logement
- Déplacement et stationnement
 - En voiture
 - A moto / en scooter
 - En véhicule professionnel
 - Stationnement
 - En transports en commun
 - A vélo

Accueil > Pratique > Déplacement et stationnement > A vélo

Cédez-le-passage cycliste au feu

Le "tourne à droite", testé à Bordeaux puis adopté dans toute la France, est désormais appelé "Cédez-le-passage cycliste au feu".

Mesure phare issue du code de la rue de Bordeaux et testé à partir de mai 2009 sur 7 carrefours de la ville, le "tourne à droite" au feu rouge pour les cyclistes, a été généralisé à tout le territoire français et intégré officiellement au code de la route (Décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 portant diverses mesures de sécurité routière).

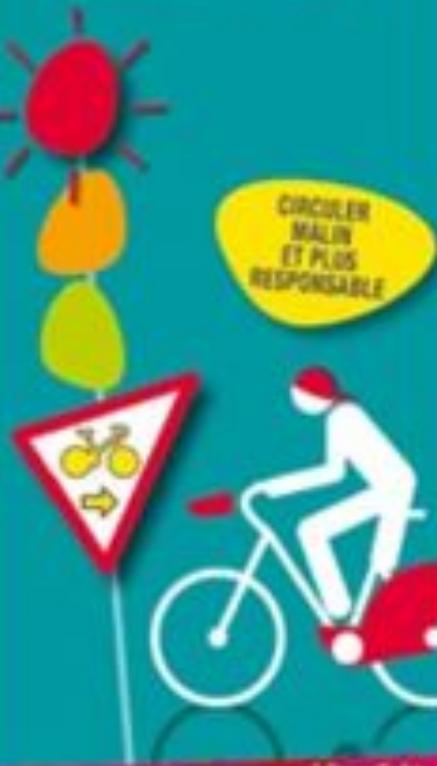
Le Journal Officiel a publié le 27 janvier 2012 l'arrêté qui détaille la nouvelle signalisation : un feu jaune clignotant ou bien un panneau triangulaire avec un vélo et une flèche à droite. Un autre panneau, avec une flèche vers le haut, autorise à aller tout droit malgré le feu rouge.



Cédez-le-passage cycliste au feu
Autorisation de tourner à droite
(ou d'aller tout droit) au feu rouge,
en cédant le passage aux autres usagers

Le nouveau
Cédez-le-passage
pour les cyclistes au feu rouge

CIRCULER MALIN ET PLUS RESPONSABLE



Généralisation des cédez-le-passage cyclistes au feu rouge à Paris

La possibilité pour les cyclistes de ne pas respecter les feux rouges à certaines conditions sera progressivement généralisée à Paris à partir de mi-juillet, a appris l'AFP le 13 juillet 2015 auprès de la mairie de Paris.

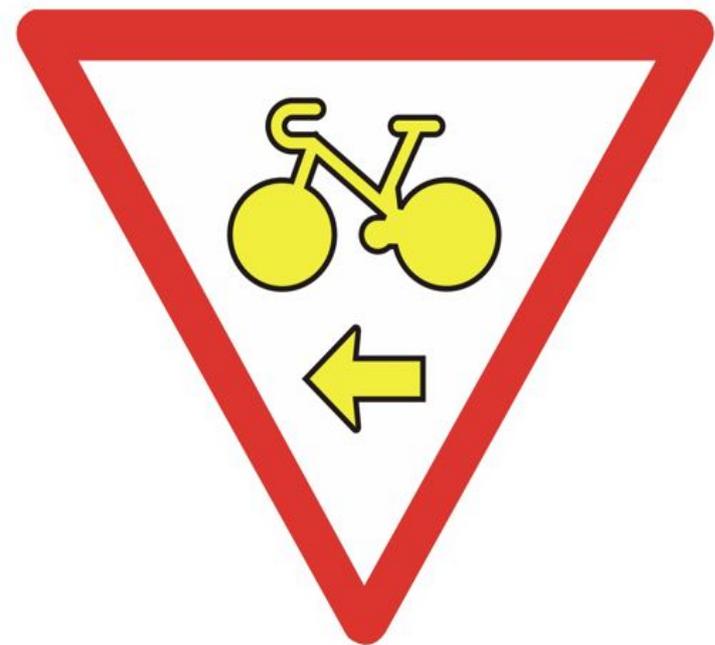


Selon la mairie de Paris, la phase d'expérimentation a montré que "le passage cycliste au feu rouge n'est pas accidentogène". © CC-BY Cycle & Rail

I STRASBOURG.
I Bike Strasbourg, la culture vélo à Strasbourg...

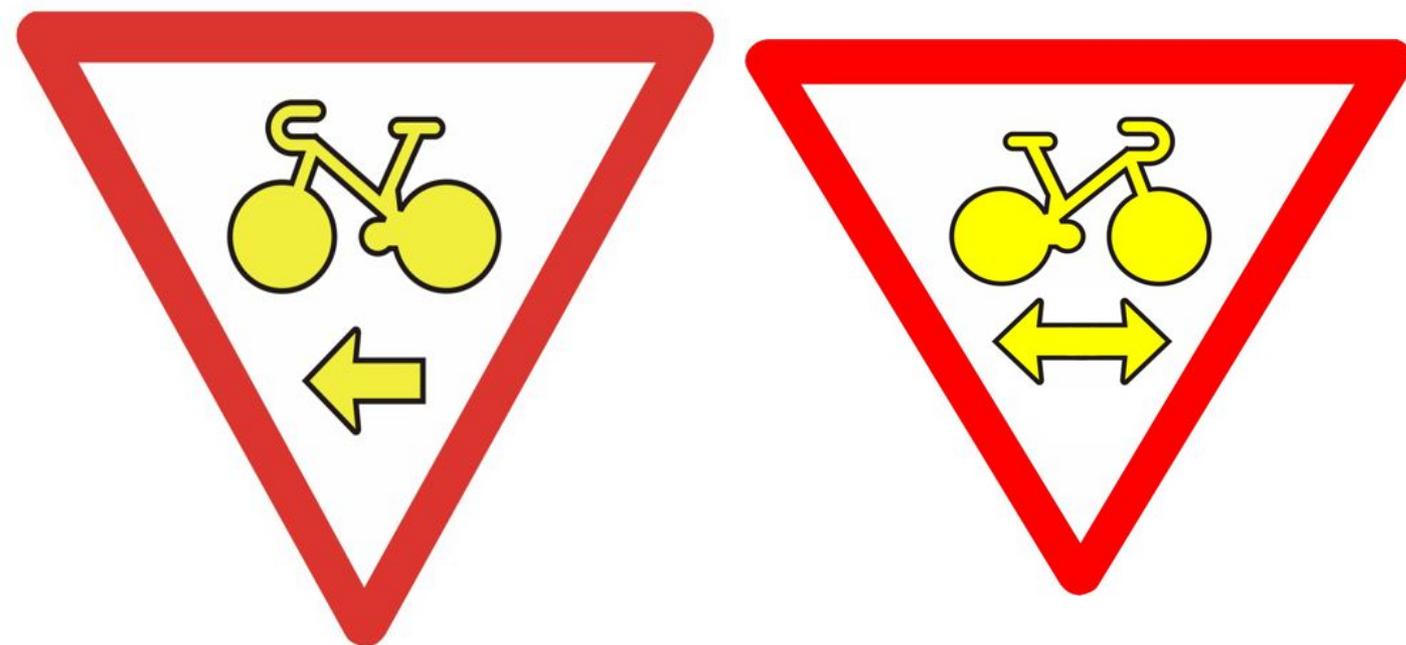
Cédez-le-passage cycliste au feu

- **2015 : nouveaux mouvements**



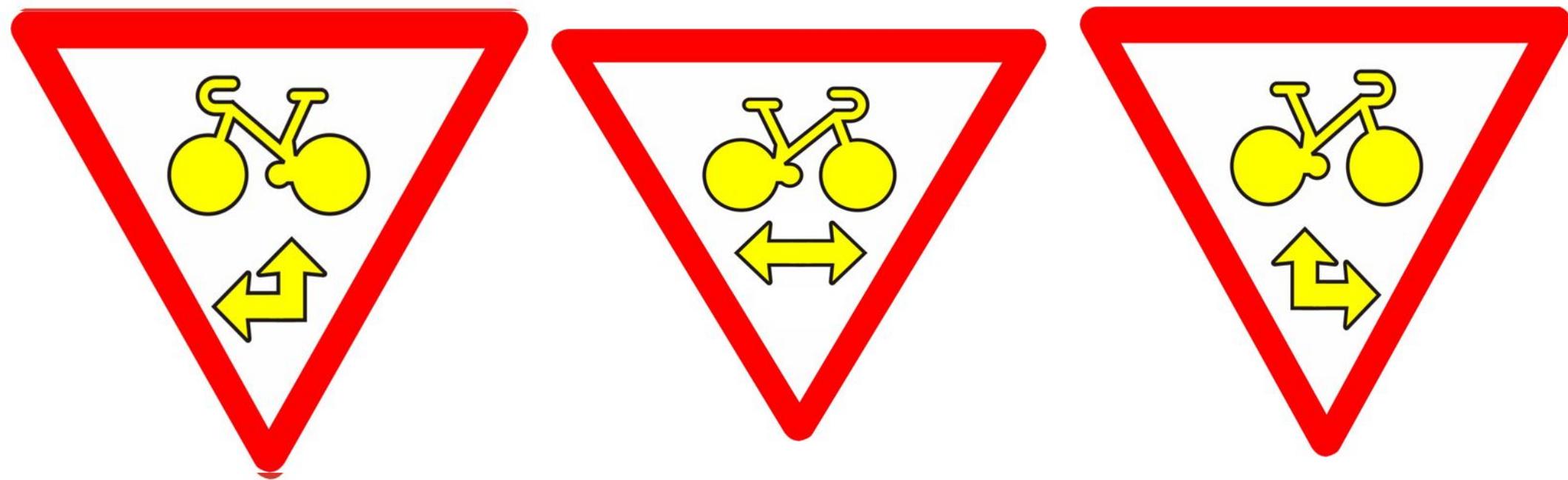
Cédez-le-passage cycliste au feu

- **2015 : nouveaux mouvements**



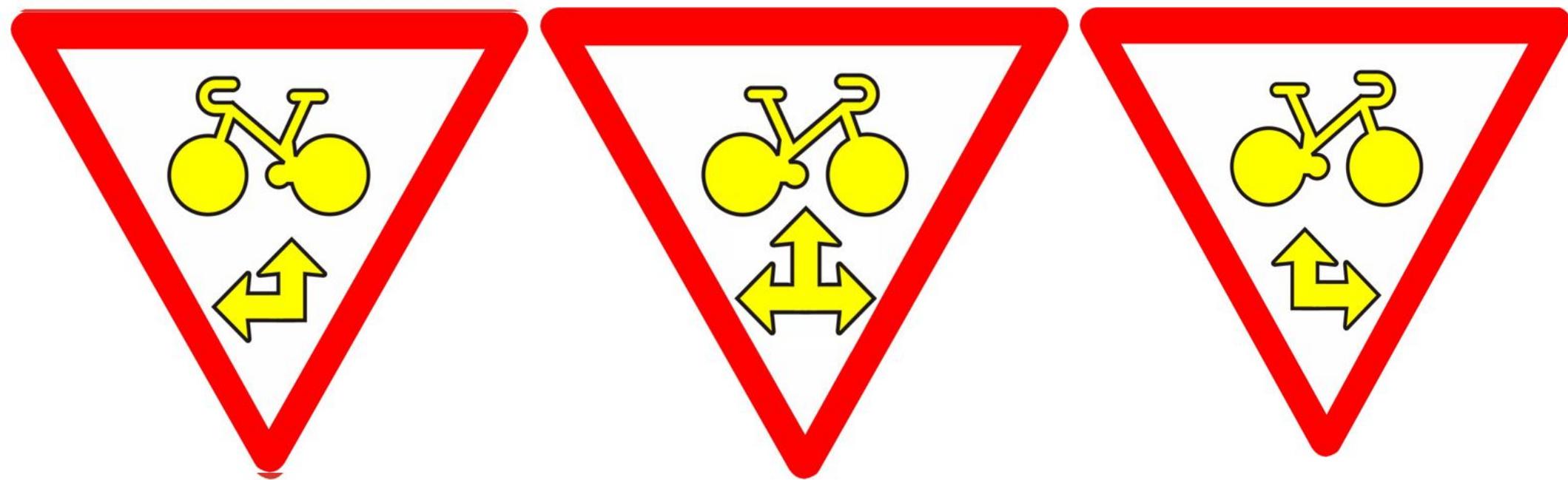
Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 : nouveaux mouvements



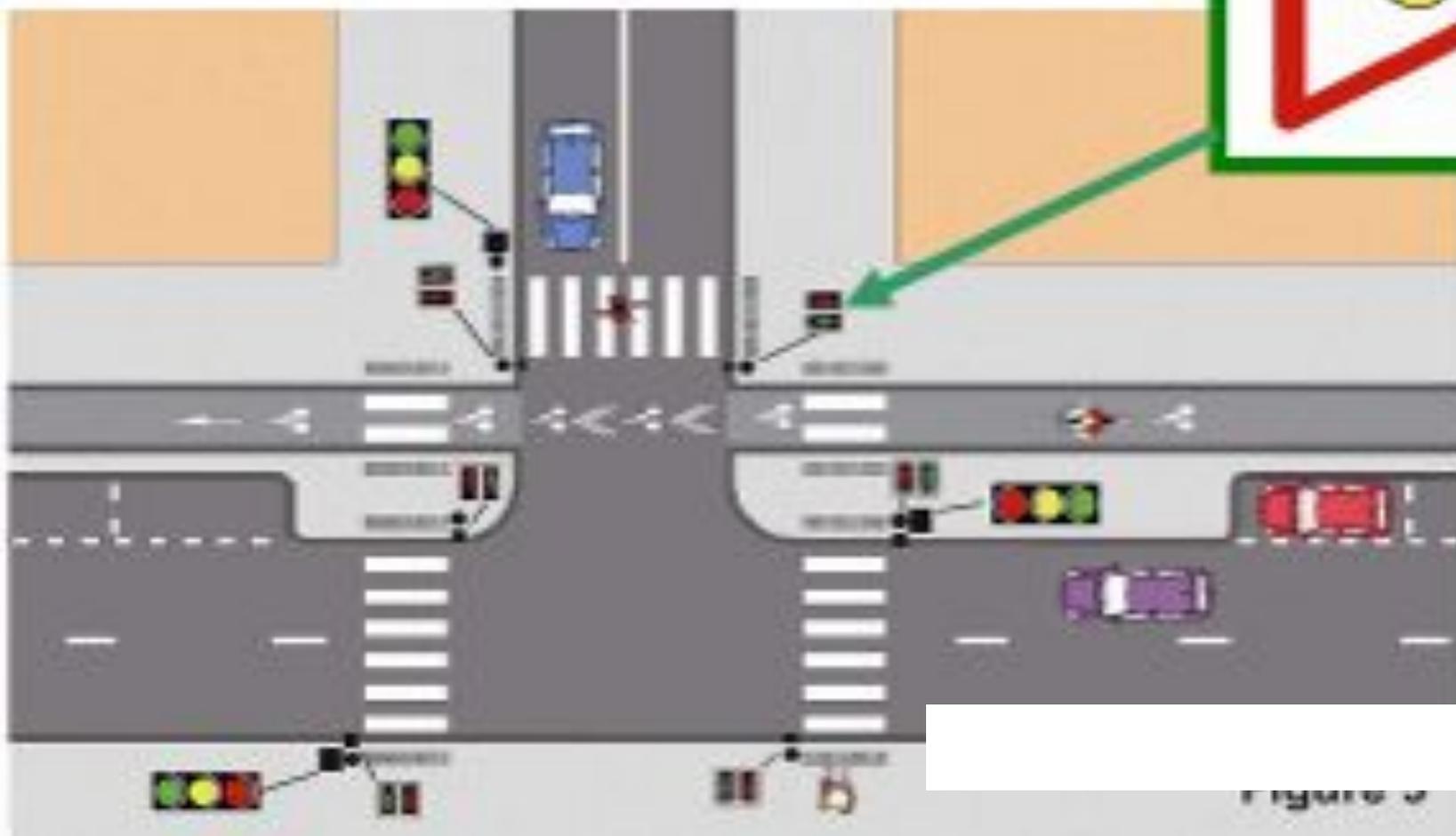
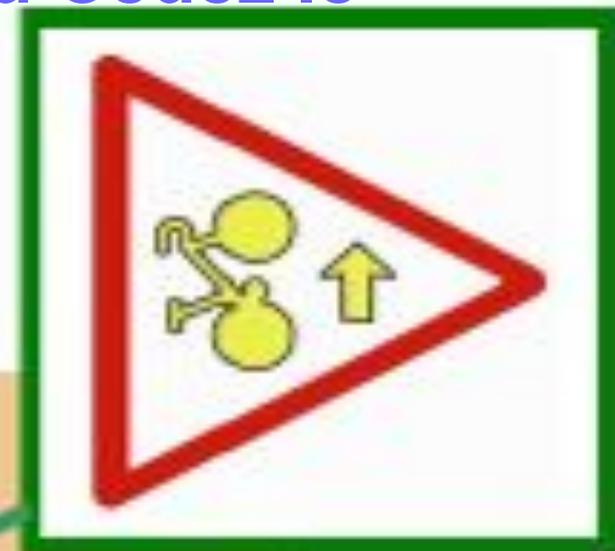
Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 : nouveaux mouvements



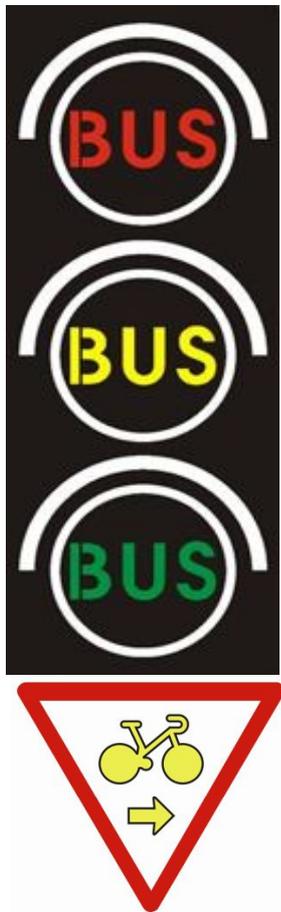
Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 extension du domaine d'emploi du Cédés le passage cycliste aux feux bicolores



Cédez-le-passage cycliste au feu

- extension du domaine d'emploi du Cédés le passage cycliste au feu : **feux modaux**



Trajectoires matérialisées pour les cycles









Pour en savoir plus

www.cerema.fr



Mieux partager l'espace public : les règles évoluent !

L'objet de présente fiche est d'expliquer les conditions d'application de la réglementation relative à la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives.

Marquage des trajectoires matérialisées pour les cycles

Arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives

Le concept de trajectoire matérialisée pour les cycles a été introduit dans le code de la route par le décret du 2 juillet 2015. Il donne la possibilité aux gestionnaires de voir s'installer au bord une trajectoire matérialisée au cycle. Dans la très grande majorité des cas, la présence de cette trajectoire ne signifie aucune contrainte supplémentaire pour les usagers.

L'introduction de ce concept est traduit par des nouvelles possibilités de marquage au sol définies dans l'arrêté du 23 septembre. Cette fiche se propose de donner des indications d'utilisation de chaque type de marquage.

Quelle base réglementaire ? Pourquoi une telle mesure ?

L'arrêté du 23 septembre 2015 modifie l'arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle

sur la signalisation routière afin de rendre possible la matérialisation des trajectoires pour les cycles.

Arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes, article 6(3°) (extra)

- « Marques relatives aux trajectoires des cyclistes ; elles sont constituées des éléments suivants :
 - de figures représentant un cycliste ; ou
 - de double chevrons ; ou
 - de flèches ; ou
 - de numéros d'itinéraire ; ou
 - d'une combinaison de ces éléments ; »

Instruction interministérielle sur la signalisation routière, article 116-1-C (extra)

- « Sur toutes les chaussées, en section courante comme en carrefour, notamment en configuration de passage pour piétons, l'utilisation, dans le sens de circulation des cyclistes, de doubles chevrons ou de figures ou de flèches ou d'une association de ces éléments, est possible pour matérialiser une trajectoire à l'intention des cyclistes. »

Plan d'actions pour les mobilités actives

Fiche n° 14 - Mars 2016

Création du stationnement « très gênant »

Améliorer le respect des aménagements modes actifs

Création du « très gênant » à 135 euros





Vertical text column on the left side of the page, likely a sidebar or secondary article.

Vertical text column at the bottom left of the page.

Actualités

Place nette sur les voies cyclables

Strasbourg. Les services de la voirie ont effectué une opération de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg. Les agents ont travaillé pendant toute la nuit pour nettoyer les voies cyclables de la ville de Strasbourg.



U

Les services de la voirie ont effectué une opération de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.

Les services de la voirie ont effectué une opération de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.

Les services de la voirie ont effectué une opération de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.

Les services de la voirie ont effectué une opération de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.



Sécurisation juridique de la ville à 30



erema

ue Territoires et ville

Grenoble



Grenoble





Direction technique Territoires et ville

Merci de votre attention

thomas.jouannot@cerema.fr